

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** VERT N°1
VI-17
- **Code du produit:** VI-17
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Préparation
grisaille pour application sur verre
- **Producteur/fournisseur:**
SARL d'exploitation des ateliers Debitus
24 rue de la Bourde 37000 Tours
Tél : 02.47.37.99.80
Fax : 02.47.39.67.34
<http://www.debitus.com>
e-mail : vitrail@debitus.com
- **Service chargé des renseignements:** Laboratoire
- **Renseignements en cas d'urgence:** ORFILA Tél: +33(0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



T Toxique
N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- R 49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 45 Peut provoquer le cancer.
- R 46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R 23 Toxique par inhalation.
- R 33 Danger d'effets cumulatifs.
- R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R 48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
Attention! Contient du plomb.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

Nom du produit: VERT N°1
VI-17

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 10099-76-0	Métasilicate de plomb Carc. Cat. 1; T; R 61-62-20/22-33-40-48	50-100%
CAS: 1309-60-0 EINECS: 215-174-5	dioxyde de plomb Repr. Cat. 1, 3; T, N; R 61-62-20/22-33-50/53	2,5-10%
CAS: 1308-06-1 EINECS: 215-157-2	tétraoxyde de tricobalt T, Xi; R 49-43	2,5-10%
CAS: 1333-82-0 EINECS: 215-607-8	trioxyde de chrome (VI) Carc. Cat. 1, Muta. Cat. 2, Repr. Cat. 3; T+, C, O, N; R 45-46-9-24/25-26-35-42/43-48/23-62-50/53	2,5-10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation excessive:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Ne pas inhaler les fumées et les vapeurs de la combustion ou du chauffage du produit.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Pas nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

**Nom du produit: VERT N°1
VI-17**

(suite de la page 2)

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
*Bien dépoussiérer.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 Éviter la formation de poussière.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.*
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *Pas nécessaire.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** *Tenir les emballages hermétiquement fermés.*

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1309-60-0 dioxyde de plomb

VME (France)	0,15 mg/m ³ en Pb
--------------	---------------------------------

1333-82-0 trioxyde de chrome (VI)

VME (France)	Valeur momentanée: 0,1 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ Cl
--------------	---

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Conserver à part les vêtements de protection.*
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

Nom du produit: VERT N°1
VI-17

(suite de la page 3)

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Poudre cristalline
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	632°C
Point d'ébullition:	1470°C

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 370°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 9,6 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble

· **valeur du pH à 20°C:** 7-8

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1333-82-0 trioxyde de chrome (VI)

Oral	LD50	80 mg/kg (rat)
------	------	----------------

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

Nom du produit: VERT N°1
VI-17

Nocif

(suite de la page 4)

· **Sensibilisation** : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

6.1 (T5) Matières toxiques.

· **Code danger:**

60

· **No ONU:**

3288

· **Groupe d'emballage:**

III

· **Etiquette de danger:**

6.1

· **Désignation du produit:**

3288 SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE, Métasilicate de plomb)

· **Quantités limitées (LQ)**

LQ9

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

Nom du produit: VERT N°1
VI-17

(suite de la page 5)

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



- **Classe IMDG:** 6.1
- **No ONU:** 3288
- **Label** 6.1
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-A,S-A
- **Polluant marin:** Non
- **Désignation technique exacte:** TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, Métasilicate de plomb)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



- **Classe ICAO/IATA:** 6.1
- **No ID ONU:** 3288
- **Label** 6.1
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (CHROMIUM TRIOXIDE, ANHYDROUS, Métasilicate de plomb)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
2004/73/CE ; 2006/8/CE

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



T Toxique
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

trioxyde de chrome (VI)
Métasilicate de plomb
tétraoxyde de tricobalt
dioxyde de plomb

· Phrases R:

- 49 Peut provoquer le cancer par inhalation.
- 45 Peut provoquer le cancer.
- 46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- 61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- 23 Toxique par inhalation.
- 33 Danger d'effets cumulatifs.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 02.11.2007

Révision: 01.11.2007

Nom du produit: VERT N°1
VI-17

(suite de la page 6)

- 48 *Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.*
- 51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

· Phrases S:

- 53 *Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.*
- 1/2 *Conserver sous clef et hors de portée des enfants.*
- 9 *Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.*
- 13 *Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.*
- 20 *Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.*
- 22 *Ne pas respirer les poussières.*
- 25 *Éviter le contact avec les yeux.*
- 26 *En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.*
- 28 *Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).*
- 36/37 *Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.*
- 45 *En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).*
- 56 *Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.*
- 63 *En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.*

· Identification particulière de certaines préparations:

Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Attention! Contient du plomb.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Rappel des phrases R portées au paragraphe 3:

- 20/22 *Nocif par inhalation et par ingestion.*
- 24/25 *Toxique par contact avec la peau et par ingestion.*
- 26 *Très toxique par inhalation.*
- 33 *Danger d'effets cumulatifs.*
- 35 *Provoque de graves brûlures.*
- 40 *Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.*
- 42/43 *Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.*
- 43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*
- 45 *Peut provoquer le cancer.*
- 46 *Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.*
- 48 *Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.*
- 48/23 *Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.*
- 49 *Peut provoquer le cancer par inhalation.*
- 50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- 61 *Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.*
- 62 *Risque possible d'altération de la fertilité.*
- 9 *Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.*